

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 2025

Référence  
D2025\_13

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	9

Vote
à l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le Jeudi 22 Mai 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/05/2025.

**Présents** : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PION Gabrielle à Mme PRUNET Delphine, Mme PERON Adeline à M. BELTOISE Antony

Absent(s) : Mme SAUVERVALD Margaux

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Pithiviers  
Le : 26/05/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
26/05/2025

**A été nommée secrétaire** : Mme LAROYE Aurélie

### Objet de la délibération : Dénomination d'une place

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par voie de délibération, le nom à donner aux voies nouvelles, places et rues. Considérant que la dénomination de ces espaces est laissée à la discrétion du Conseil municipal.

Considérant que la parcelle F109 ne porte pas de dénomination bien qu'elle soit utilisée pour lieu de stationnement et pour lieu de manifestations festives, il convient donc de procéder à sa dénomination. Considérant que sur la parcelle F110 adjacente a été construit le hangar communal, cela permettra d'identifier le hangar avec un adressage conforme, nécessaire entre autre aux services de secours;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

### DECIDE

De la création d'une place communale de la parcelle cadastrée F109, dénommée "Place de la Mairie"

### CHARGE

Madame le Maire de l'attribution de la numérotation des bâtis actuels et futurs sur cette place.

## AUTORISE

Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 26/05/2025  
Le Maire  
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois  
à compter de sa publication ou notification.